

Fiche réflexe pour les professionnels de santé : Femmes victimes de violences



AGIR

Montrer son implication :

mettre des affiches et des brochures à dispositions des patientes en salle d'attente

Évaluer les signes de gravité :

si besoin mettre en place des mesures de protection

Établir un certificat médical ou une attestation professionnelle :

ils sont nécessaires à la victime pour faire valoir ses droits et obtenir une protection

Informier et orienter la victime

sur ses droits et le réseau de professionnels et associatifs qui pourront lui venir en aide

À consulter :

les guides pratiques de l'HAS

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc_1_1_5

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs_femmes_violence_agir_092019.pdf

POINTS DE VIGILANCE

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures

Circonstances à risques : jeune âge, grossesse, séparation

Signes de coups et blessures

Comportement de la victime : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions

Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

À DIRE EN CAS DE DOUTE

« Comment vous sentez-vous à la maison ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

À ÉVITER

« Vous êtes restés avec cet homme pendant tout ce temps ? »

« Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? »

« Pourquoi vous acceptez ça ? »

ORIENTER VERS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (50)

En cas d'urgence :

Gendarmerie : 17 / Hébergement d'urgence : 115 / n° d'écoute national : 3919

Plate-forme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>

Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Manche :

lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
page facebook CIDFF de la Manche

ACJM : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Antenne de la Manche, Centre et Sud Manche : 02 33 19 05 80

acjm.coutances@wanadoo.fr

Antenne de la Manche, Nord Cotentin : 02 33 78 98 49

acjm.cherbourg@wanadoo.fr

Accueil de jour 50 pour les femmes victimes de violences – CHRS La Villa

Myriam à Saint-Lô : 02 33 57 75 67, accueil téléphonique 24h/24 7/7

Accueil de jour des femmes victimes de violences Sud Manche – CHRS Le CAP

Avranches : permanences d'écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h
02 33 60 94 26 / 06 37 45 65 60 / accueildejour@adseam.asso.fr

Association Femmes (Cherbourg) – Service la Belle échappée : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h / 06 25 81 36 40 / 02 33 88 55 77

Pôle Famille Égalité Femmes-Hommes, parentalité de Granville :

02 33 50 96 06 / 07 72 35 43 56 / pole.famille@ville-granville.fr
numéro vert gratuit 7j/7 et 24h/24 : 0 801 902 450